



Bilan de langage

Les épreuves étalonnées s'imposent-elles ?

Le bilan orthophonique est un acte spécifique de la nomenclature professionnelle donnant lieu à la rédaction d'un compte rendu adressé au médecin prescripteur.

Ce bilan constitue le socle de toute rééducation orthophonique.

Qu'il s'agisse du langage oral ou écrit, le bilan orthophonique ne peut être assimilé à une objectivation par des tests étalonnés pour les raisons suivantes :

- Les théories du langage sont diverses. Il n'y a donc pas un seul et unique modèle de référence.
Par conséquent, un test n'est jamais neutre ; sa conception est obligatoirement la traduction d'options théoriques.
- Le langage est constitutif de l'être humain qui s'y trouve inscrit d'emblée. Tout au long de sa vie, c'est dans et par le langage que chaque personne construit son identité, son rapport au monde et aux autres.
De ce fait, le langage ne peut être réduit à un ensemble de fonctions instrumentales ou cognitives évaluables en tant que telles.
- Le langage est bien plus que la connaissance et la maîtrise de la langue puisque toute production ou compréhension d'énoncé est prise dans l'énonciation.
Cependant, le lien entre énoncé et énonciation, inhérent à l'acte de parole, n'est pas appréhendé dans un contexte d'épreuves standardisées, lesquelles appellent, par principe, des réponses prédéfinies.
- L'échange langagier n'est pas assimilable à une communication parfaitement maîtrisable car le maniement symbolique de la langue implique la subjectivité des locuteurs, contient une part d'implicite et met en jeu la polysémie.
C'est ce qui permet à l'homme, la poésie, l'ironie, l'humour....
La conception des questions ou consignes des tests, prétendument univoques, tout comme les grilles de traitement des réponses du patient, ne reconnaissent pas cette mobilité intrinsèque au langage.
- Le langage suppose l'altérité. C'est pourquoi, l'appropriation du langage comme son évaluation ne peuvent faire abstraction ni de l'adresse ni de l'écoute. L'évaluation doit se fonder sur une rencontre intersubjective que l'application d'un protocole de tests ne permet pas.



Pour toutes ces raisons, il n'est pas possible d'objectiver le langage. Par contre, un solide travail d'observation, dans le cadre d'une authentique rencontre, permet de témoigner de son appropriation et de ses entraves.

Ainsi, nombre d'orthophonistes, et c'est le cas de ceux que fédèrent les Ateliers Claude Chassagny, considèrent le bilan orthophonique comme une rencontre singulière dans laquelle ils s'engagent avec leur patient. Ils reçoivent la personne en souffrance dans son rapport au langage, lui reconnaissent - a priori - une place de sujet parlant et cherchent à repérer et relier les éléments cliniques qui se révèlent dans cette rencontre.

Cette démarche les conduit à s'impliquer dans la rédaction de bilans orthophoniques argumentés, témoignant d'une élaboration clinique.

L'ensemble des formations proposées aux praticiens du langage par les Ateliers Claude Chassagny permet de construire et d'approfondir ce positionnement.

Les textes encadrant l'exercice de sa profession confèrent à l'orthophoniste la responsabilité des outils qu'il utilise pour établir le diagnostic orthophonique. Chaque orthophoniste construit et assume sa démarche clinique. Il lui appartient de déterminer, pour chaque patient rencontré, s'il recourt ou non à des tests de langage et s'il juge pertinent ou non d'inclure des données chiffrées à son compte rendu de bilan.

Le CA des Ateliers Claude Chassagny
15 septembre 2012